

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

# VIDE-GRENIER à DUNTZENHEIM

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DUNTZ'ANIM

OUVERT AUX PARTICULIERS UNIQUEMENT

RESTAURATION SUR PLACE ASSURÉE PAR LES ORGANISATEURS  
EXCLUSIVEMENT

## PRIX DE LA PLACE :

|                                                             | Adhérents<br>Duntz'Anim | Non adhérents     |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Extérieur                                                   | 10 € les 5 mètres       | 15 € les 5 mètres |
| Intérieur<br><i>(dans la limite des places disponibles)</i> | 15 € les 5 mètres       | 20 € les 5 mètres |

+ 2,50 € par mètre supplémentaire

+ caution de 10 € pour propreté

**PAIEMENT PAR 2 CHEQUES SEPARÉS (STAND + CAUTION)**

**RENSEIGNEMENTS :** par mail à duntzanim@gmail.com  
ou par tel au 06.15.98.31.70 ou au 06.28.27.90.21



**Talon d'inscription et les 2 chèques à envoyer à :**

**Association Duntz'Anim – 1 Place de l'Eglise – 67270 DUNTZENHEIM**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nature du stand (objets vendus) : \_\_\_\_\_

*Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

Nbre de mètres souhaités (minimum 5m) : \_\_\_\_\_

☐ Extérieur

☐ Intérieur

Montant de la place (hors caution) : \_\_\_\_\_

*Les 2 chèques doivent être libellés à l'ordre de l'association Duntz'Anim.*

N° de carte d'identité : \_\_\_\_\_ Date de délivrance : \_\_\_\_\_

Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

**Toute inscription vaut acceptation du règlement.**

**Une inscription ne comportant pas les 2 chèques (stand + caution) ne sera pas prise en compte.**



## **REGLEMENT DU VIDE-GRENIER :**

1. Le vide-grenier est uniquement ouvert aux particuliers, à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de l'association Duntz'Anim, accompagné du talon réponse dûment rempli.
2. Le prix des emplacements est de 10 euros pour 5 mètres linéaires en extérieur et de 15 euros pour 5 mètres linéaires en intérieur pour les adhérents à l'association Duntz'Anim + 2,50 euros par mètre supplémentaire + 10 euros de caution.  
Le prix des emplacements est de 15 euros pour 5 mètres linéaires en extérieur et de 20 euros pour 5 mètres linéaires en intérieur pour les non-adhérents à l'association Duntz'Anim + 2,50 euros par mètre supplémentaire + 10 euros de caution.  
Le chèque de l'emplacement sera encaissé à l'issue du vide-grenier.
3. Dans le cadre du respect de l'environnement, l'exposant est prié de laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un parfait état de propreté, tous les articles non vendus ou les emballages (cartons, plastiques, etc....) doivent être emportés par l'exposant lui-même. Le chèque de caution de 10 euros sera détruit après la manifestation après contrôle des lieux par l'association organisatrice.
4. Chaque exposant devra donner ses coordonnées avec le numéro de sa pièce d'identité, avec la date et le lieu de délivrance. Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront sanctionnées.
5. Le vide-grenier aura lieu à la salle des fêtes de la commune de Duntzenheim (intérieur et extérieur).
6. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.
7. La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Le démontage des stands se fera entre 16h00 et 18h00. Aucun départ ne sera possible avant 16h00.
8. Tout place non occupée à 8h00 pourra être réaffectée. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation de la place.
9. Les stands de boissons et de restaurations sont réservés aux organisateurs uniquement.
10. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide-grenier. L'achat - revente d'objets est strictement interdit par la loi.
11. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
12. Toute vente ambulante est interdite dans le périmètre du vide-grenier.
13. Les animaux doivent être tenus en laisse.
14. L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
15. Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par une exclusion immédiate, sans remboursement ni dédommagement. Seuls les représentants de l'association Duntz'Anim sont juges dans ce cas.
16. Ce règlement a été déposé à la Mairie de Duntzenheim et la Gendarmerie de Hochfelden.